

Au Conseil communal de Corcelles-près-Payerne

Préavis n°03/2022 – Rue Vers-chez-Cherbuin et Impasse Clos-à-Pugin (VCCP)

Mise en séparatif, remplacement de conduites d'eau potable et aménagements routiers

Préavis 03/2022

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Afin de s'acquitter de son mandat, la commission composée des membres suivants :

Mesdames et Messieurs	BAROUK Smaïl COUCET Damien COUCET Mathilde MONNEY Alain GORGERAT Allison RAPIN Joséphine JAN Dominique
-----------------------	---

s'est réunie le 22 février 2022. Messieurs Pierre-André Rapin et Olivier Cherbuin, municipaux responsables en charge du dossier, ont pu donner les informations nécessaires en début de séance, et nous les en remercions.

La délégation de la COFI, ayant participé aux débats de la commission, se rallie sans réserve à nos conclusions.

Préambule

La commission nommée en juillet 2021 a pris connaissance du projet présenté par la Municipalité, avant la mise à l'enquête publique, dans une première séance qui s'est déroulée le 20 octobre 2021 en présence de MM. Pierre-André RAPIN, municipal, et Andréa CARTONI, technicien, ainsi que les membres Cyrille ROUX et Fabrice RAPIN.

La Municipalité a décidé, conformément au PGEE de la commune, de réaliser des travaux de mise en séparatif dans la rue Vers-chez-Cherbuin et l'impasse Clos-à-Pugin, ces deux rues étant encore en système unitaire avec les EU et les EC mélangées.

Ce projet, figurant dans le plan des investissements de la présente législature, permettra d'assainir intégralement l'épuration de tout le secteur et de supprimer les EC parasites qui s'écoulaient actuellement dans un collecteur raccordé à notre STEP. Les EC communales seront ainsi déversées directement dans le canal ECF et les EC privées, dans la mesure du possible, seront infiltrées dans les parcelles.

La conduite d'eau potable sera remplacée par une conduite en fonte Ø150mm, ceci uniquement dans la rue Vers-chez-Cherbuin. Celle de l'impasse Clos-à-Pugin a été remplacée en 2010 et ne nécessite pas de changement. Ces travaux répondent à notre PDDE et aux exigences de l'ECA concernant la défense incendie.

Devis estimatif

Le devis estimatif ci-dessous est basé sur les prix des soumissions rentrées et se présente de la manière suivante :

Aménagement routier	Fr. 473'880.00
Infrastructure EU-EC	Fr. 533'115.00
Infrastructure EP	<u>Fr. 255'005.00</u>
Total TTC	<u>Fr. 1'262'000.00</u>

Financement

Ces travaux figurent en 2^{ème} position du plan des investissements 2021-2026 nécessitant le cours à l'emprunt pour un montant estimé de Fr. 1'250'000,--.

A ce jour les liquidités communales se montent à environ Fr. 5'100'000,-- et la dette communale est de Fr. 10'486'243,--.

Pour rappel, le plafond d'endettement adopté pour la présente législature se situe à Fr. 18'000'000,--.

Au passif du bilan se trouve un fonds de réserve « épuration des eaux usées » pour un montant de Fr. 372'407,10.

La Municipalité propose de financer ces travaux via un emprunt bancaire de Fr. 1'000'000,-- et le solde par les liquidités communales pour un montant de Fr. 262'000,--.

Elle prévoit d'utiliser une partie de la réserve « épuration des eaux usées » à hauteur de Fr. 262'000,-- et d'amortir une partie des travaux « infrastructures EU-EC » pour le même montant.

L'emprunt de Fr. 1'000'000,-- sera négocié aux meilleures conditions du marché et amorti une durée de 20 ans.

Au niveau de la comptabilité communale, une distinction sera faite entre l'aménagement routier, qui figurera dans le chapitre routes, l'infrastructure EP qui sera enregistrée dans le chapitre de l'eau et de l'infrastructure EC-EU qui figureront au chapitre des égouts et épuration.

L'amortissement comptable pour les travaux financés par l'emprunt bancaire ainsi que l'intérêt calculé à un taux estimatif de 2% représentent une charge globale annuelle de Fr. 70'000,--.

Divers

Éclairage public :

Vers-chez-Cherbuin : Tous les mâts existants (hauteur 8m') seront maintenus. Ces derniers sont déjà tous équipés de luminaires en LED, excepté celui proche de la ligne CFF qui sera remplacé.

Clos-à-Pugin : Tous les mâts existants (hauteur 6m') seront maintenus. Ces derniers sont équipés de luminaires en sodium et seront remplacés par du LED avec un paralume.

Surface de goudron :

Surface de route => Vers-chez-Cherbuin et Clos-à-Pugin : 1'970 m²

Surface de trottoir : 350 m²

Conclusions

En conclusion, nous vous proposons de voter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis no 03/2022, décide :

Art- 1

D'autoriser les travaux pour la mise en séparatif EC-EU de la rue Vers-Chez-Cherbuin et de l'impasse Clos-à-Pugin, ainsi que le remplacement de la conduite d'eau potable tels que présentés.

Art. 2

D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'262'000,-- pour effectuer ces travaux d'infrastructures tels que présentés, dont il y aura lieu de déduire la subvention de l'ECA à recevoir.

Art. 3

D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de Fr. 1'000'000.—, ainsi que le prélèvement du solde de Fr. 262'000.— sur les liquidités courantes.

Art. 4

D'amortir les investissements EU/EC financés par les liquidités courantes par le compte no 46.331 « Amortissement s/épuración » par un prélèvement sur le fonds de réserve, compte no 9282.5 « Épuración des eaux usées ».

Art. 5

D'amortir les investissements EU/EC, EP ainsi que les aménagements routiers financés par un emprunt, par les comptes 46.331 « Amortissement s/épuración », 43.331 « Amortissement sur routes » et 81.3311 « Amortissement service des eaux », sur une durée de 20 ans.

Corcelles-près-Payerne, le 10 mars 2022.

Les membres de la commission :


COUCET Damien

Ne signe pas
COUCET Mathilde

Ne signe pas
MONNEY Alain

Ne signe pas
GORGERAT Allison

-
~~RAPIN Joséphine~~

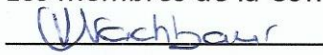
D. J.
JAN Dominique


BAROUK Smail
Président rapporteur

Ne signe pas
ROUX Cyrille


RAPIN Fabrice

Les membres de la Cofi :


NACHBAUR Virginie


COUCET Sabine


DUC Daniel